

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Le 30 septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Mmes et M. Matéo MOREL, Astrid ZANUTTO, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : Mme Laurence SOULERAS, Mme Florence PAYS, M. Sébastien MONTALBAN, Mme Stéphanie BURIAS et Mme Muriel DELAGE

Pouvoir : Mme Muriel DELAGE à M. Anthony FAVIER

*Autres personnes présentes : Mme Marina EBELY, Secrétaire
5 personnes présentes dans le public.*

I-1° Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 août 2025 :

Le procès-verbal de la réunion du 26 août 2025 a été adopté à l'unanimité.

I-3° Questions diverses vues au dernier conseil municipal :

- Relance installation d'un poteau d'éclairage entre La Goutelle et Les Moussouves : en attente
- Nettoyage des panneaux aux entrées de bourg : Les agents techniques vont le faire
- Campagne de peinture : en cours
- Pose de nouveaux panneaux de signalisation : fait

I-4° Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Stationnement	27/08/2025	Arrêté n° 40/2025 portant autorisation de stationnement temporaire le 29/08/25 vente au déballage
Circulation	28/08/2025	Arrêté n°41/2025 portant restriction de la circulation Route des Baraques à l'occasion de la Fête du Saumon
Circulation	28/08/2025	Arrêté n°42/2025 portant restriction de la circulation pendant le raccordement d'un producteur solaire aux Baraques
Festivités	03/09/2025	Arrêté n° 43/2025 autorisation d'un débit de boissons temporaire à la Pétanque

I-5°) Communications du Maire :

Devis vidéoprojecteur : Monsieur le Maire présente le devis de SCENITECH audiovisuel d'un montant de 10 859.06 €. Il propose d'attendre l'année prochaine car la somme n'a pas été prévue au budget 2025.

Devis toiture garage : Monsieur le Maire indique qu'il est impératif de changer la toiture des garages car de grosses fuites d'eau ont été constatées. Les agents techniques enlèveront les tuiles et poseront des tôles imitations tuiles. Des devis ont été réalisés à GEDIMAT (2 636.68€) et à BIGMAT (2 536.33€). Il indique également qu'il a signé celui de BIGMAT.

Devis électricité grange : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la grange va être rénover pour permettre aux agents techniques de stocker du matériel. L'entreprise PARRA a préparé pour faire la dalle, l'entreprise Vicat emmène le béton le 1^{er} octobre. Un devis vient d'être établi pour mettre l'électricité dans le bâtiment par l'entreprise KOLASINSKI pour un montant de 5 976€. Monsieur DARSEES, électricien, viendra le 1^{er} octobre pour faire un devis également.

Parking école : Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas autorisé aux parents d'élèves de se garer sur la Place de la Bascule. Le stationnement sur le parking Jules Barraud est compliqué. Il va demander à la Région de décaler l'arrêt de bus de ce parking à l'arrêt situé Place de la Bascule. En effet, le bus récupère les enfants sur le parking et part ensuite Rue des Michaux. Il serait plus simple de récupérer les enfants sur la place de la Bascule, ce qui enlèverait la place réservée au bus sur le parking et à la place faire des places pour les voitures.

Date de fin d'année : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien noter les différentes manifestations prévues cette fin d'année. À savoir :

- 5 décembre : Marché de Noël
- 12 décembre après-midi : Goûter du CCAS animé par Patrick FRADIN, avec une nouveauté cette année, les élèves de CP de l'école de Limons viendront chanter et danser avec les aînés. Ils feront également la distribution des colis.
- 12 décembre soir : Pot des agents
- 18 décembre midi : Repas de Noël de l'école à la salle des fêtes

Sièges conseillers communautaires CCPL : Monsieur le Maire indique avoir reçu l'arrêté pour la recomposition de l'organe délibérant de la CCPL pour le prochain renouvellement des conseillers communautaires. La commune de Limons a obtenu 2 sièges, contre 1 jusqu'à présent.

Mesure de sécurisation des locaux communaux : Monsieur le Maire indique avoir reçu de la Préfecture un courrier concernant une subvention pour des caméras extérieures (suite aux différentes menaces reçues). Une prise en charge de 80% (pour un montant maximal de 40 000€ HT). Il va se renseigner un peu plus et faire un devis pour des caméras.

Monsieur Florian PARRA indique qu'il peut se renseigner auprès d'Eiffage pour un devis.

Réunion avec avocate : Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact avec le cabinet d'avocat DMMJB pour avoir des conseils, notamment sur le projet de la superette API. Le cabinet propose un contrat d'abonnement pour 1 800€ HT par an pour une aide juridique. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal. Il indique également avoir évoqué le sinistre impasse de la Chanat, l'avocate conseil de laisser faire les assurances entre elles.

Eclairage Port de Ris : Monsieur le Maire indique que l'entreprise Eiffage est intervenue jeudi 25 septembre à Port de Ris concernant le problème de décalage des horaires. Il demande à une personne présente si le problème est résolu, une réponse négative est donnée, le décalage est toujours présent. Il va prendre contact avec Eiffage.

II-1°) Transfert de la compétence assainissement au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Bassa Limagne

Monsieur le Maire explique que la commune peut transférer la compétence assainissement au SBL. Il a eu rendez-vous avec le directeur. Le SBL donne une priorité au Port de Ris pour installer l'assainissement collectif. Il lui précise également que les canalisations de la rue du Bois sont vétustes (datant des années 1970), des réparations sont également à prévoir dans cette rue. Lors de travaux, la commune sera avertie en premier.

Le directeur du SBL indique également que les agents techniques de la commune peuvent continuer à entretenir la station d'épuration et que le SBL remboursera à la commune les heures des agents, ou des agents du SBL peuvent venir faire l'entretien.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte le transfert de la compétence assainissement au SBL. Le conseil accepte ce transfert à l'unanimité.

II-2°) Adhésion à l'accord cadre

Monsieur le Maire indique que la compétence des eaux pluviales restera à la commune.

Il demande toutefois si le SBL peut intervenir sur ce réseau lors de travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

II-3°) Renouvellement de l'assurance statutaire des agents au 01.01.2026

Monsieur le Maire indique que l'assurance statutaire des agents arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Il a reçu une nouvelle proposition de Relyens. Il rappelle qu'actuellement le taux pour les agents CNRACL est de 9.41% avec 10 jours de franchise pour maladie et pour les agents IRCANTEC 1.80% avec 10 jours de franchise. A compter du 1^{er} janvier 2026, Relyens propose pour les agents CNRACL un taux de 9.88% avec 15 jours de franchise, aucun changement pour les agents IRCANTEC.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Relyens.

II-4°) Renouvellement de la mission assistance retraite auprès du Centre de Gestion au 01.01.2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une convention avec le Centre de Gestion pour l'assistance retraite. Cette convention de 3 ans, arrive à échéance au 31 décembre prochain.

Il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans, avec un tarif de 180€ par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

II-5°) Constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Suite à l'appel à candidature déposé, la commune n'a pas reçu de candidature.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite, les nouvelles élections municipales arrivant dans 5 mois.

Le Conseil Municipal approuve.

II-6°) Point sur le projet commerce

Monsieur le Maire a eu rendez-vous avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et l'architecte.

L'architecte fera un avant-projet mi-octobre pour pouvoir demander les subventions, et un avant-projet définitif mi-novembre. Il faudra également voir avec la boulangerie pour prévoir le placement des évacuations.

Monsieur le Maire a aussi reçu l'Adhume, qui propose un système pour le chauffage, une chaufferie à granulés bois pour le commerce et pour l'école. Il faudrait supprimer le WC public pour installer ce système qui serait rentable au bout de 7 ans et qui permettrait une économie de 1 200-1 500€ par an par rapport au chauffage existant à l'école. Cette chaufferie aurait un coût d'environ 120 000€ avec une subvention de 59%.

Il faudrait demander à la coiffeuse si elle pourrait être intéressé pour se relier également à ce système de chauffage.

III-1°) Tarif de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle le tarif 2025 : 1.75€.

Il propose de ne pas augmenter pour 2026, ensuite ce sera au SBL de réviser les tarifs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif 2026, soit 1.75€.

III-2°) Tarifs location salle des fêtes, barnums, tables et bancs

Monsieur le Maire explique qu'il faut revoir les tarifs de location de la salle des fêtes, des barnums, des tables et bancs et de la remorque réfrigérée. Il propose également de rajouter la location des mange debout.

Il donne lecture des tarifs actuels et précise que les agents techniques ne montent plus les barnums.

Les élus décident de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2026, et de louer un mange debout 10€ et le lot de 7 mange debout 50€.

III-2°) Tarifs concessions cimetière et columbarium

Monsieur le Maire rappelle les tarifs.

Concessions perpétuelles : 40€ le m² soit 120€ la petite et 240 € la grande

Cases de columbarium : 550 € pour 30 ans
 750 € pour 50 ans

Les élus décident de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2026.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission « Finances et affaires générales » :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission « Scolaire et Culturelle » :

Madame Astrid ZANUTTO indique que la rentrée scolaire s'est bien passée.

La mise en place des 2 services a été effectuée. Pour l'instant les agents trouvent ce nouveau fonctionnement bien, cela réduit le bruit dans la cantine.

Commission « Affaires économiques et nouveaux habitants » :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Fêtes, Sports et Associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA fait le point sur les bénéfices de la fête du pain. 1 059€ de bénéfice seront encaissés pour le CCAS.

Monsieur Loïc MORTHON indique que le bilan de la fête du saumon sera bientôt disponible.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA pense qu'il y a environ 6500€ de bénéfices. Il précise que l'assemblée générale aura lieu le 14 novembre à la salle des Jacquarts.

Monsieur le Maire demande si la sécurité est prévue pour le marché de Noël. Monsieur Loïc MORTHON répond que c'est prévu.

Monsieur Florian PARRA demande si l'éclairage public peut rester allumé exceptionnellement ce soir-là. Une réponse positive est donnée.

Commission « Travaux voirie Environnement et Agriculture » :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission CCPL :

Il n'y a pas eu de commission.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête du PLUi débute demain, mercredi 1^{er} octobre. Il indique également qu'aucune réponse ne doit être faite à un habitant, il doit directement faire ses demandes à la CCPL.

Le mercredi 08 octobre de 14h à 16h le commissaire enquêteur sera en mairie pour répondre aux habitants. Monsieur le Maire indique également que l'Etat veut retirer le terrain du tailleur de pierres, le Préfet va intervenir, car la commune perd beaucoup de terrains constructibles.

IV -2°) Questions diverses :

- Une personne du public indique qu'un cache d'une borne incendie dans la Rue du Bois n'est pas remis. Quelqu'un ira voir.
- Une autre personne indique que le drone pour ENEDIS commencera à survoler la commune mardi prochain, soit le 07 octobre. Il faut prévoir environ 15 jours d'intervention.

La séance est levée à 21h51.



Astrid ZANUTTO
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire